

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

**DELEGATION DE
SIGNATURE À**
Mme SEVE-BRUGNOT
Justine
Directrice des musées, du
patrimoine et des archives
Cadre A - Titulaire

Mme la Maire de la ville d'Arbois,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-19,

Vu la délibération DEL 24.03.04-07 du Conseil Municipal en date du 4 mars 2024,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et plus précisément dans le domaine des musées, du patrimoine et des archives, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Mme SEVE-BRUGNOT Justine, Directrice des musées, du patrimoine et des archives – Attachée de Conservation du Patrimoine - Cadre A - Titulaire

ARRETE

Article 1er :

Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Mme SEVE-BRUGNOT Justine, Directrice des musées, du patrimoine et des archives, en l'absence ou en cas d'empêchement de la maire ou de l'adjointe référente pour :

- Les bons de commande et devis relatifs à des dépenses de fournitures et services en lien avec son service et inférieures à 500 € TTC

Article 2 :

La signature par Mme SEVE BRUGNOT des pièces reprises à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante : « par délégation de Mme la Maire ».

Article 3 :

Mme la Maire, Mme la Directrice Générale des Services de la ville et M. le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune, et copie en sera adressée à M. Le Trésorier et Monsieur Le Préfet.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Arbois, le 13 mars 2024

La Maire

Valérie DEPIERRE

